



## CHARTRE INFORMATIQUE ET NUMERIQUE DE L'UTILISATEUR

Cette charte définit un code pratique et moral d'utilisation des moyens informatiques et numériques dans l'établissement.

Elle constitue **une annexe du Règlement intérieur et engage la responsabilité des utilisateurs (élève, enseignant, personnel) et des responsables sur l'usage des TICE (Technologies de l'information et de la communication) et engage son signataire.**

### I. ACCES AU RESEAU

**Chaque utilisateur dispose d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels.** Ils permettent une connexion sécurisée au réseau de l'établissement et donnent accès à différentes ressources :

- Une session **personnelle** de travail
- Un accès à des espaces de travail et d'échanges
- Un accès à internet et donc la possibilité de se connecter à ECOLE DIRECTE disposant d'un ENT (Environnement numérique de travail)

Ces codes sont valables pour toute l'année.

**La connexion au réseau de l'établissement doit intervenir à des fins uniquement pédagogiques.**

### II. CONDITIONS D'UTILISATION DES POSTES :

L'utilisateur s'engage à :

- ne pas modifier la configuration du système, des fichiers, des écrans, du clavier ...
- ne pas ouvrir, effacer, modifier les fichiers d'autrui,
- signaler tous les problèmes techniques aux personnes responsables,
- demander l'autorisation d'imprimer des documents. L'utilisation du matériel (postes et imprimantes) est réservée uniquement à des fins pédagogiques,
- quitter le poste de travail en fermant sa session,
- l'utilisation de clé USB, téléphone portable, baladeur type MP3/4, appareil photographique est interdite. Ceci pour ne pas apporter de virus.
- ne pas masquer son identité ou usurper une autre identité
- prendre soin du matériel mis à disposition

### III. CONDITIONS LIÉES A L'UTILISATION D'INTERNET :

En vertu de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 et du code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992, l'utilisateur s'engage à respecter la réglementation concernant les

droits d'auteurs, l'utilisation et la diffusion de documents écrits, iconographiques, sonores, audiovisuels, de données numériques et de logiciels soumis aux textes en vigueur.

**L'utilisateur s'engage à :**

- **ne consulter aucun site ou ne diffuser aucun document immoral, à caractère raciste, xénophobe ou pornographique, d'incitation à la violence, ou portant atteinte à l'ordre public.**
- **ne télécharger aucun logiciel ou fichier musical,**
- **ne se livrer à aucun acte de piratage ou autres activités illicites.**
- **ne pas télécharger de jeux.**

L'accès à certains sites est bloqué par un filtre Education Nationale sur tout le réseau de l'établissement.

L'utilisation d'Internet doit se faire dans le cadre scolaire et éducatif avec des objectifs pédagogiques. Elle vise à effectuer des recherches documentaires, travailler en groupe, accéder à la culture. La connexion doit toujours se faire en présence d'un adulte (enseignant ou personnel d'éducation).

Les règles citées s'appliquent à tout usager comme à tout matériel connecté au réseau de l'établissement câblé ou Wifi.

**IV. SANCTIONS :**

Le non-respect des règles de la charte et des différentes lois liées à l'utilisation d'internet entraînera des sanctions proportionnelles à la gravité de la faute, allant de l'avertissement à l'interdiction définitive de l'utilisation du matériel informatique, à l'exclusion, ou à des sanctions pénales.

L'accès aux espaces informatiques est soumis à l'acceptation et à la signature de la présente charte par l'élève utilisateur.

Un dispositif technique de contrôle des connexions sur le réseau existe et un usage du matériel et d'Internet conforme aux règles ci-dessus indiquées peut-être vérifier.